



**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal de WAILLY**  
**le 7 décembre 2015**

Régulièrement convoqué pour ce lundi 7 décembre 2015 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Il est 20 h 16. M. le Maire ouvre la séance.

**Présents** : Mmes Colette NOURRY - Gaëtane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY - Valérie CASIER.

MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE- Henri MACE - Paul MERCIER - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Alain BOURDREL - Daniel HERMANT.

**Absentes excusées**: Mme Patricia DELIGNE (procuration à M. Jean-Marie ZIEBA) ; Mme Julie DALONGEVILLE (procuration à M. Mickaël AUDEGOND)

**15 votants**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur AUDEGOND commence le débat en présentant une nouvelle personne à la table à savoir la Secrétaire de Mairie arrivée dans la collectivité depuis début octobre 2015, il informe alors le Conseil que désormais Madame Delphine LEBORGNE rédigera les Procès-Verbaux des conseils municipaux, mais que ceci se fera sous la responsabilité d'un conseiller qui se proposera au poste de Secrétaire de séance.

Il demande ensuite le nom de la personne qui souhaite être Secrétaire de séance.

Seul, Jean-Marie ZIEBA est candidat.

Accepté à l'unanimité.

**2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion du 12 octobre 2015**

Monsieur le Maire demande à l'assistance s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal :

Madame CASIER intervient sur le point 14 : « *il y est noté et je cite : que M BOURDREL et moi-même regrettons que la réfection des trottoirs de la Rue de Pas ne soit pas prévue... Je précise que cela se rapporte au point précédent soit le 13 au cours duquel nous avons émis un avis négatif à l'enfouissement des réseaux et sur ce point M ZIEBA nous avait interpellés quant à notre position sur les demandes de subventions. C'est pourquoi, je souhaite que vous précisiez que pour nous : Enfouissement et réfection sont deux choses distinctes ; pour le reste c'est exact. »*

Jean-Marie ZIEBA confirme l'intervention de Mme CASIER lors du dernier Conseil, mais n'ayant pas été le Secrétaire de séance ce jour précis, il se tourne vers Paul MERCIER qui donne son aval pour les modifications demandées.

Monsieur BOURDREL demande que soit ajouté son intervention au point 5 des questions diverses : « *qu'une urne funéraire a été collée sur un caveau.* »

Les modifications demandées par Mme CASIER et M. BOURDREL ont été enregistrées et prises en compte.

Le Procès-Verbal est adopté à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 contre.

### **3. Inscription des questions diverses :**

Monsieur le Maire indique qu'il présentera des points d'informations sur les sujets suivants :

- La RD60 ;
- La pollution du Crinchon ;
- L'évolution du dossier d'échange de terrains concernant la décharge

Monsieur BOURDREL souhaite que les questions suivantes soient évoquées :

- Délibération 2015-044 : temps de travail et horaires d'ouverture de la Mairie,
- L'enfouissement des réseaux,
- Délibération 2015-047 : travaux Rues de Ficheux et du Moulin,
- Le cimetière,
- La RN25,
- Le prochain budget.

Monsieur DALONGEVILLE fera un point sur l'assainissement,

Monsieur ZIEBA aura deux informations à donner.

Ces questions seront évoquées après l'épuisement de l'ordre du jour de séance.

Puis, Monsieur AUDEGOND rappelle au Conseil qu'il a reçu un additif de trois points à l'ordre du jour ; que le 1 sera inséré entre les points 6 et 7 de l'ordre du jour initial et que les 2 et 3 pourront être délibérés à la suite de celles prévues initialement.

**4. Délibération 2015-055 : Prise en charge financière par la Commune du colis des aînés fixé à 20€ par personne**

Monsieur le Maire indique que *« suite à la délibération du CCAS du 27 mai 2015, le CCAS a exprimé, à la majorité absolue sa volonté de conserver sa vocation d'aide sociale.*

*De ce fait, la Commune prendra en charge la totalité du montant du colis, nous sommes ainsi en phase avec les textes traitant de l'Action Sociale et des Familles ».*

*« La Commission « Colis des aînés » s'est réunie pour définir la liste des produits le constituant avec la base d'un montant maximum de 20,00€ par personne, budget oblige »*

Monsieur MACE intervient et précise que *« cette Commission a décidé de solliciter en priorité les commerçants animant régulièrement notre marché dominical afin de proposer des produits artisanaux et locaux. »*

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

**5. Délibération 2015-056 : Délégation à la secrétaire de mairie pour pouvoir retirer tous les recommandés administratifs et classiques acheminés par voie postale.**

Monsieur le Maire indique que *« Madame LEBORGNE Delphine exerce les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet pour la commune, il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour pouvoir retirer les recommandés administratifs et classiques que pourra lui apporter le facteur. »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**6. Délibération 2015-057 : Prise en charge financière par la commune de 100 tickets de cirque pour un total de 1.050€ TTC offerts aux enfants de moins de 12 ans.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NOURRY.

Colette NOURRY indique que *« cette délibération est en lien avec l'additif à l'ordre du jour point 1*

Monsieur AUDEGOND précise qu'il s'agit de l' *« Autorisation donnée à la Commune de vendre des billets de cirque aux parents accompagnant leurs enfants ».*

Colette NOURRY reprend et informe que *« pour l'Arbre de Noël des enfants de WAILLY, la Municipalité a commandé 100 places de cirque auprès de la Société TOP REGIE pour un montant de 1.050 € TTC soit le même tarif qu'en 2014. »*

*« Les réservations se sont faites jusqu'à la date butoir du 19 novembre 2015 soit 49 places pour enfants et 51 places pour accompagnants ont été enregistrées. »*

*« Les places ayant été vendues aux parents au tarif unitaire de 10€ TTC, le coût réel pour la Commune sera donc de 540€ pour les enfants ».*

Aucune question n'est posée, Monsieur le Maire propose alors cette Délibération au vote du Conseil:

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**6.1 Délibération 2015-058 : Autorisation donnée à la commune de vendre des billets de cirque aux parents accompagnant leur(s) enfant(s).**

Monsieur le Maire propose de donner à la Commune l'autorisation de vendre des billets de cirque pour un montant de 10€ la place aux 51 parents/accompagnants.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**7. Délibération 2015-059 : Pour le Noël 2015, offre de bons d'achat de 50€ par la Commune au personnel municipal titulaire et non titulaire (hors vacation) présent à l'effectif au 31/12/2015.**

Monsieur le Maire propose de reconduire le bon d'achat de 50€ pour le personnel de la Commune.

Monsieur BOURDREL demande si un pot de fin d'année est prévu pour le personnel communal et rappelle qu'auparavant les employés percevaient 60€ de bon d'achat.

Monsieur AUDEGOND indique à Monsieur BOURDREL que la même remarque avait été faite l'an dernier, que l'effectif communal n'est plus le même et que la participation communale est donc plus importante.

Concernant le pot de fin d'année Monsieur le Maire estime que c'est du domaine du possible mais pense qu'il semblerait plus logique que celui-ci soit fait pour la nouvelle année.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**8. Délibération 2015-060 : Mise en place du Cyber Centre à WAILLY avec l'acquisition de cinq ordinateurs pour les formations et tout le matériel complémentaire pour un bon fonctionnement.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, pour exemple, un diaporama qui retrace la mise en place du Cyber Centre et du site internet de la commune de DAINVILLE à savoir :

- Les objectifs de l'équipement,
- La mise en place d'une session de formation à partir des besoins identifiés sur le territoire communal,
- Etre à l'écoute des attentes de la population.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête a été diffusée par l'intermédiaire du WAILLY infos avec plusieurs dizaines de réponses sur 4 grands thèmes :

- La découverte du numérique,
- L'apprentissage de logiciels simples,
- La découverte des outils du net (messagerie),

- L'utilisation de la vidéo sur un support numérique.

Cinq personnes se sont proposées pour animer ces ateliers de manière bénévole. Elles seront rencontrées la semaine prochaine.

Chaque inscrit au Cyber Centre pourra bénéficier de 6 fois 2 heures de formation. Le Cyber Centre accueillera des personnes mineures et majeures.

Concernant le matériel :

- Une nouvelle ligne ADSL sera installée et dévolue exclusivement au Cyber Centre,
- Un serveur sera mis en place avec filtrage de sites non-appropriés et visibilité sur les connections,
- 5 ordinateurs portables (les utilisateurs auront la possibilité de prendre leur matériel personnel),
- 1 imprimante-scanner en réseau,
- 1 armoire forte pour protéger le matériel et fiabiliser les recharges.
- 

Monsieur le Maire présente ensuite le fonctionnement du Réseau des Communes qui permettrait différentes prestations à la Commune si la proposition était retenue.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 contre.

#### **9. Délibération 2015-061 : Délégation au maire pour signer une convention avec le Réseau des Communes.**

Monsieur le Maire indique que *« cette convention reprend les points suivants :*

- *L'objet du contrat,*
- *La conception, la réalisation et la mise en ligne du site internet,*
- *Les référencement,*
- *Les droits de propriété intellectuelle,*
- *Les déclarations et garanties,*
- *L'hébergement,*
- *Les noms de domaine. »*

*« Je précise que cette Convention est à la disposition de toute personne souhaitant la consulter ».*

Il indique également que *« cette convention est signée pour une durée de 3 ans mais qu'elle peut être dénoncée au bout de la première année. »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité

#### **10. Délibération 2015-062 : Désignation des représentants de la Commune de WAILLY auprès de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent procéder à l'élection des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Monsieur AUDEGOND informe le Conseil des membres de droits, nommés, désignés et élus au sein de cette Commission :

- *« Le Président-Enquêteur et son suppléant désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance,*
- *Le Maire plus un Conseiller municipal et deux élus municipaux en suppléance,*
  
- *Trois exploitants agricoles et deux suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture Ceux-ci sont : Mme Elisabeth HOYEZ, MM Damien DESSAINT et Philippe DAUCHEZ en titulaires et MM Alain BOURDREL et Sébastien MONVOISIN en suppléants,*
  
- *Un Titulaire et un suppléant comme personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature désignés par le Président du Conseil Départemental ; ceux-ci sont : M. Luc PAUWELS (Titulaire) et M Jean-Paul DESSAINT (Suppléant),*
  
- *Deux fonctionnaires suppléants nommés par le Président du Conseil Départemental,*
  
- *Un Délégué des Services Fiscaux,*
  
- *Un Représentant du Parc naturel régional,*
  
- *Et pour finir la liste, nous avons l'obligation d'élire en postes titulaires : trois habitants de la Commune, propriétaires de terrains non bâtis et deux suppléants ayant la même position*

*Aussi, la Commune a fait publicité de cette démarche auprès des habitants par voie de presse et par affichage en Mairie pour enregistrer les inscriptions avec comme date butoir le 16 novembre 2015.*

*Or, il y a eu un « couac »' car il a été donné cette date butoir du 16.10.2015 au lieu de la date du 07 décembre 2015, date de la réunion du Conseil Municipal enregistrant les volontaires.*

*Je me dois donc de faire un appel dans cette salle pour connaître les derniers volontaires éventuels correspondant, bien sûr, aux critères requis... »*

*« En effet, il a été prévu en accord avec les services de la Préfecture de considérer les personnes physiques inscrites dans les délais fixés par voie de presse et ceux inscrits postérieurement au 16.10.2015 jusqu'au 07.12.2015 inclus. »*

Personne dans la salle ne se manifeste.

Monsieur AUDEGOND demande alors aux membres du Conseil les noms des personnes souhaitant se présenter au poste de titulaire pour représenter le Conseil Municipal.

Monsieur Paul MERCIER et Madame Colette NOURRY lèvent la main.

Monsieur le Maire fait donc distribuer les feuilles vierges aux membres du Conseil afin que chacun puisse se rendre à l'isoloir et voter.

Après trois tours, le Conseil Municipal a élu : Mme C. NOURRY par 10 voix sur 15 au poste de Titulaire.

A l'appel du 1<sup>er</sup> suppléant : seul Jean-Marie ZIEBA est candidat,  
Il est élu par 9 voix sur 15

A l'appel du 2<sup>ème</sup> suppléant, seul Henri MACE est candidat,  
Il est élu par 12 voix sur 15,

A partir de ce moment, Monsieur le Maire rappelle au Conseil « *qu'il va maintenant devoir élire les propriétaires de terrains non bâtis à savoir 3 Titulaires et 2 suppléants.* »

Que la Mairie a reçu avant la « date butoir du 16 octobre » les noms suivants :  
Madame PATAT et Madame Bernadette MERCIER, Monsieur Francis DALONGEVILLE,  
Monsieur Antoine DESSAINT et Monsieur Jean-Marie HOYEZ.

Qu'après cette date et jusqu'à ce jour soit le 07 décembre 2015, sont parvenus en Mairie les noms de :

Monsieur François PARENT et Monsieur Jacques LEFEBVRE.

- Le Conseil va devoir faire un choix parmi ces noms pour désigner le premier Titulaire.  
Il rappelle tous les noms déjà cités.

Est élu : Monsieur François PARENT avec 8 voix pour,

- Au poste de deuxième Titulaire,

Est élu : Monsieur Jacques LEFEBVRE avec 9 voix pour,

- Au poste de troisième Titulaire,

Est élu : Monsieur Francis DALONGEVILLE avec 8 voix pour.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir élire les personnes aux deux postes de suppléants en rappelant les noms toujours en lice : Mesdames PATAT et MERCIER, Messieurs HOYEZ et DESSAINT.

- Au poste de premier Suppléant

Est élu : Monsieur Jean-Marie HOYEZ avec 8 voix pour,

- Au poste de second Suppléant

Est élue : Madame Bernadette MERCIER avec 8 voix pour.

Monsieur le Maire avant de clore ce point rappelle la liste des noms retenus par son Conseil.

**11. Délibération 2015-063 : Principe de la redevance pour occupation provisoire du domaine public.**

Monsieur AUDEGOND précise que ce point concerne une Délibération plus technique.

*« Ceci concerne des ouvrages d'Entreprises Publiques utilisant provisoirement notre domaine dit public. C'est une nouvelle réglementation du 25 mars 2015 et mise en place à partir du 27 mars 2015. »*

*« Il s'agit du principe d'allouer aux Communes une redevance pour occupation provisoire du Domaine public pour des travaux d'installation du transport des énergies distribuées par les Entreprises liées au gaz ou à l'électricité ».*

*« Nous avons été avisés des éléments nous concernant par la Fédération Départementale de l'Energie (FDE), et je vais vous lire une seule des lettres reçues (celle du gaz) d'ailleurs elles sont toutes identiques mais en désignant des intervenants différents... »*

*« Pour WAILLY, l'Entreprise ERDF est redevable de la somme de 19,70€ et 0,00€ pour GRDF ».*

Monsieur AUDEGOND met au vote cette Délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**12. Délibération 2015-064 : Avis du Conseil Municipal sur les deux options proposées visant à réduire l'impact du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site PRIMAGAZ de DAINVILLE.**

Monsieur le MAIRE donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : *« Je ne vais pas vous représenter le dossier du Plan de Prévention concernant le site de PRIMAGAZ en entier car je vous l'ai exposé lors du dernier Conseil du 08 juin dernier.*

*IL y a eu une ultime réunion avec les responsables de chez PRIMAGAZ à la Préfecture le 19 novembre 2015, devant déterminer la mise en place de travaux d'aménagement ou un départ pur et simple.*

*Je vais parler au conditionnel car tant que rien n'est fait...*

*La première option présentée est celle d'effectuer des travaux : les deux cuves aériennes que nous connaissons devraient être en partie enterrées et mises sous talus, les tuyaux de transport du gaz devraient voir leur diamètre réduit et le stationnement des wagons citernes serait supprimés (tous les transports de gaz devraient s'effectuer par camion-citerne).*

*Initialement les travaux n'étaient pas envisagés et l'impact financier pour la refonte du site équivalait les 8 millions d'€ portés par les Collectivités Locales. Ceci pour démolir les Entreprises installées sur le site et replanter le site.*

*Avec les travaux présentés, le coût financier que devraient supporter les Collectivités Locales ne serait plus que de 628.300 €. L'Etat, lui, serait sollicité pour 1.156.000 €, le solde de 2.925.000 € resterait à la charge de PRIMAGAZ. Coût global 4.709.300 €.*

*Pour ce faire, PRIMAGAZ a l'obligation de réaliser ces travaux pour le 15 septembre 2016.*

*Si cette date n'était pas respectée, la seconde option est de transférer le site gazier à 20km de DAINVILLE en pleine nature. Et ce nouveau site ne serait plus qu'un site de stocks-relai alimenté et desservant des camions citernes.*

*Au pire, au 31 décembre 2018, si aucuns travaux n'étaient faits, et aucun nouveau site n'était trouvé ; ce serait un démantèlement pur et simple et la disparition de PRIMAGAZ du secteur ».*

Monsieur le Maire reprend la parole pour demander aux membres de donner un avis favorable ou pas aux deux options proposées par PRIMAGAZ.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13. Délibération 2015-065 : Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.**

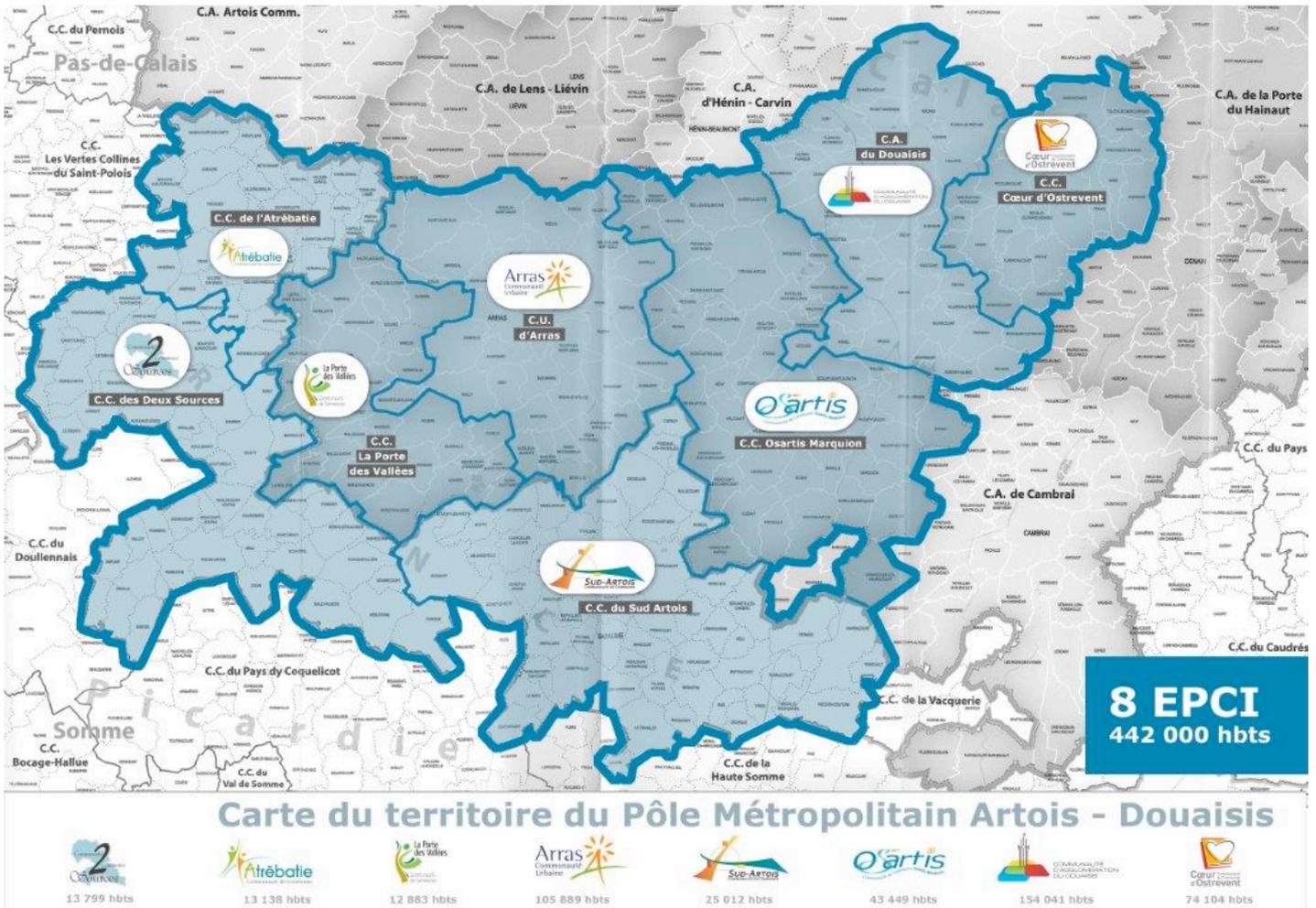
Monsieur le Maire rappelle que « cet avis concerne le dossier qui est présenté à Madame la Préfète sur le futur schéma Intercommunal et que cela doit se faire dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire Régional) ».

*« Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur ZIEBA vous a déjà fait une présentation des possibilités de rapprochements entre les Communautés de Communes de l'ATREBATIE, des DEUX SOURCES, de SUD ARTOIS et de la PORTE des VALLEES (cette dernière pouvant attendre l'échéance de 2020 pour se prononcer) avec la Communauté Urbaine d'ARRAS. »*

*« Je vous précise aussi que la CUA n'a rien demandé car elle n'a aucune obligation de bouger, idem pour OSARTIS MARQUION. Par contre nos voisines de l'ouest et du sud sont dans cette obligation car pour chacune, leur population est inférieure à 15.000 habitants ».*

*« Vous avez tous pris connaissance par voie de presse les révisions de positions des uns et des autres, situation qui devient plus nébuleuse de jour en jour.*

*Pour ma part, je vous ai préparé un « PowerPoint de la « situation intercommunale » à partir d'une carte du Pole Métropolitain et en m'appuyant sur des thèmes abordés au sein du SCOTA (Schéma de Cohérence des Orientations Territoriales de l'Arrageois) et je vais vous le commenter... » (.../...)*



« Avez-vous des questions ou des remarques à faire suite à cet exposé ? »

Nicole SAVARY demande « qui va siéger au SDCI ? »

Réponse de Monsieur AUDEGOND : « Des Maires avec surtout des Maires du secteur urbain »

Denis VIGNERON demande « si nous devons avoir des craintes suite à ces rapprochements ? »

Monsieur AUDEGOND rassure immédiatement sur ce point

Il continue donc :

« Ce qui vous est demandé est donc d'accepter ou pas le schéma de rapprochement avec l'ATREBATIE, les DEUX SOURCES, la PORTE des VALLEES et SUD ARTOIS.

Si ces Communautés de Communes étaient, de leur côté, réticentes à nous rejoindre, êtes-vous favorables ou pas à accepter l'entrée dans la CUA des Communes limitrophes volontaires ?

*Êtes-vous favorables ou pas à l'entrée dans la CUA d'OSARTIS MARQUION ? Ou encore êtes-vous favorables ou pas à accepter l'entrée de Communes limitrophes volontaires de cette dernière ?*

*N'oublions pas qu'au nord, si le bassin minier réalise ses rapprochements, nous aurons « au-dessus de nos têtes » une communauté d'environ 600.000 habitants et que le rapport de force est de mise. »*

Un avis favorable sur la proposition énoncée de rapprochement avec les 4 Communautés de Communes voisines est donnée, ainsi que pour les trois amendements avancés à la majorité absolue de 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

#### **14. Délibération 2015-066 : Sollicitation de la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA) d'un Fonds de Concours de 30.000 € (trente mille euros) pour la remise en état de l'ancienne décharge municipale.**

*Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il « a rencontré à plusieurs reprises les membres techniques de la CUA au sujet de la réfection de notre ancienne décharge ».*

*La réhabilitation de cette décharge est de l'ordre de 88.000 € TTC, à cette somme il faut défalquer la subvention de l'Agence de l'eau ; il reste alors à la charge de la Commune la somme de 60.000 € environ.*

*Sur ces 60.000 € restant, il est possible de demander un fonds de concours qui ne peut représenter que 50% du reste à charge soit 30.000 €. »*

*Sur toutes les demandes d'aide envoyées : les Conseils Régional et Départemental m'ont dit que cela n'était pas de leur compétence et quant au Ministère de l'Agriculture, Madame la Ministre m'a fait deux « jolis » courriers m'informant que notre demande était à l'étude ... »*

*« Néanmoins avant de supputer sur des fonds ministériels, restons réalistes et demandons des certitudes dans un Fonds de concours encore disponible ».*

*« De plus, les Services de la CUA, m'ont avisé et confirmé que lorsque la Déclaration d'Utilité Publique (DUT) sera prononcée par Madame la Préfète, pour le pompage de l'eau sur le territoire communal, il y a de fortes chances pour que le Fonds de Concours utilisé nous soit recredité. Car la réhabilitation devient communautaire ».*

*« C'est la raison pour laquelle, nous sollicitons un montant maximum soit 30.000 € ».*

Alain BOURDREL demande *« si la Commune est propriétaire du terrain ? ».*

Monsieur le Maire lui répond par la négative mais précise *« que le notaire en charge du dossier avance sur la finalisation de l'échange. »*

Alain BOURDREL demande : *« Combien avez-vous eu de l'Agence de l'Eau ? »*

Francis DALONGEVILLE répond *« 26.500 € ».*

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**15. Délibération 2015-067 : Délégation de signature au Maire pour officialiser les pièces nécessaires à l'autorisation du versement d'un Fonds de Concours relatif aux factures concernant la remise en état de l'ancienne décharge.**

Monsieur le Maire rappelle que « *cette Délibération purement technique car pour recevoir les 30.000 € sollicités avec la Délibération précédente, il faut autoriser la CUA à nous les verser. Je vous rappelle que nous avons eu ce cas pour le pont de la Rue du Moulin.* ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

**16. Information du Conseil Municipal sur les créations d'emplois sur le territoire de la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA) par la venue de nouvelles Entreprises.**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : « *Régulièrement il se dit dans la Commune que rien ne se crée, en termes d'emplois, au sein de la Communauté Urbaine. Je vais donc vous informer de ce qui se passe chez nous* »



Arras  
Communauté  
Urbaine

Implantations/extensions/  
investissements privés

Période du 1<sup>er</sup> janvier  
au 30 septembre 2015

Le vendredi 20 novembre 2015

« *Je vais vous énumérer les Entreprises qui investissent et combien, les secteurs d'implantations et les nombres d'emplois créés ou à créer.* »

- **ARTOIPOLE :**

*CL TRANSPORTS : investissement de 2 M€ pour 30 emplois supplémentaires,  
FRAIS CONCEPT : investissement de 0,3 M€ pour 15 emplois supplémentaires,  
FORT et VERT : investissement de 0,6 M€ pour 10 emplois supplémentaires,*

*DESAUTY : investissement de 0,8 M€ pour 3 emplois supplémentaires,  
GRIMME : investissement de 2 M€ pour 10 emplois supplémentaires,  
JB VIANDE : investissement de 5 M€ pour 40 emplois transférés d'HAZEBROUCK,  
CATERPILLAR : Transfert de 15 emplois venant de Grande-Bretagne,*

- *ACHICOURT :*

*GETEC : investissement de 5 M€ pour 11 emplois supplémentaires,*

- *BONNETTES :*

*SOCOTEC : Transfert de 25 emplois de LENS,*

*GMF : investissement de 1,5 M€ pour 25/35 emplois supplémentaires à terme,*

- *ZI EST :*

*SCAPARTOIS : investissement de 30 M€ pour 30 emplois supplémentaires,*

- *ACTIPARC :*

*AGRAFRESH : investissement de 8,5 M€ pour 60 emplois supplémentaires,*

*LA POSTE : investissement de 3 M€ pour 60 emplois transférés,*

*VANDEMOORTELE : investissement de 25 M€ pour 20 emplois supplémentaires,*

*TECH OIL : investissement de 2 M€ pour 5 emplois supplémentaires,*

*ORCHESTRA : investissement de 50 M€ pour 700 emplois à terme,*

*LFB : investissement de 300 M€ pour 5 à 600 emplois à terme. (.../...)*

*Il faut noter que la CUA, en termes d'emplois, évolue favorablement avec (+3,57%) contre (- 1,15%) pour la Région, (- 2,88%) pour DOUAI et (- 0,32%) pour LENS/LIEVIN.*

*Voilà la présentation des créations que je souhaitais vous présenter ce soir. Merci »*

## **17. Questions Diverses.**

1. Monsieur AUDEGOND fait un bref rappel du dossier d'échange de terrains pour mettre à l'abri la Commune de toute contestation de la part des héritiers de la propriétaire actuelle du site de la décharge.
2. Ce point concerne la RD 60 : « j'ai rencontré le Vice-Président du Conseil Départemental qui s'occupe de ce dossier, cela m'a permis de rappeler au nom de la Commune les différents points que nous avons identifiés en Conseil (reboisement, pont, et futur rond-point de la Route d'ARRAS) et surtout sur lesquels nous avons délibéré pour officialiser nos demandes. »

*« Sur le dossier son : rien ne m'a été promis mais une étude du revêtement routier sera affinée, pour le reboisement : plusieurs propriétaires en limite de la route seraient favorables au boisement de leurs parcelles, pour le pont : une étude d'impact paysager est à l'étude. Ensuite j'ai sollicité en accord avec les Maires de DAINVILLE et AGNY d'envisager des chemins pour des déplacements en mode doux (pistes cyclables) le long de cette RD 60 comme à BEAURAINS. Sur ce dernier point le Conseil Régional reste*

*positif mais ce ne sera sans doute pas pour tout de suite car ce sont encore des terrains supplémentaires à acquérir. »*

*« Pour l'enquête parcellaire, elle sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2016, le giratoire ce sera à l'été 2016 et les fouilles archéologiques au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Mais nous sommes toujours en attente du feu vert qui sera donné par la signature de Madame la Préfète sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)»*

*« Pour le giratoire, je vous informe qu'il y aura 4 mois de travaux avec 2 options : soit on coupe la route et on détourne par la route de BERNEVILLE et de FICHEUX, soit on met en place une circulation alternée. Pour l'Entreprise de TP, une coupure est plus efficace car les travaux vont plus vite, pour nous, usagers de la route, une circulation alternée a notre faveur. »*

3. *« Sur le Crinchon : vous le savez peut-être il y a eu un empoisonnement de l'eau par un rejet sauvage de la Rue d'ARRAS. Une mousse blanche ressortait par le drain situé en aval du terrain TEREOS.*

*VEOLIA, la DREAL, les Services techniques de la CUA et la Police de l'eau ont été avertis. VEOLIA n'a fait aucun rejet de la station d'épuration après curage, par contre, ses techniciens sont en train de faire des investigations dans les canalisations de la Rue d'ARRAS pour tenter de trouver de où aurait pu provenir le produit toxique. Certes, le produit a été mortifère pour les truites sauvages, mais la faune invisible pour nous a également été touchée et idem pour la flore. Il faut donc résoudre ce problème. »*

4. Jean-Marie ZIEBA expose rapidement la conduite à tenir en cas de construction d'une clôture, d'un chalet en bois ou autre. *« Que pour toute construction une demande doit être faite en Mairie. En effet, suite à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) il y a plusieurs années, la Commune de WAILLY n'a pas souhaité modifier, contrairement à d'autres Communes, le fonctionnement par un allègement du processus administratif. »*

5. *« Ensuite, une seconde information moins plaisante. Monsieur le Maire vous a parlé il y a quelques instants de la Loi NOTRe, mais il y a aussi la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles) laquelle est de janvier 2014. Dans ce cadre législatif, des Compétences sont, petit à petit, transférées vers la CUA. En l'occurrence, à partir de janvier 2017, la Commune va perdre la gestion de ses voiries. Donc la Commune de WAILLY ne pourra plus gérer ses propres voiries idem pour les pistes cyclables etc...*

*Mais là, où le bât va blesser, c'est qu'il va falloir transférer également nos recettes et nos dépenses budgétaires relatives à cette ligne. Cela concerne non seulement les biens mais également les personnes (celles-ci sont calculées en ETP. Si nous ne pouvons transférer une personne, une demi-personne ou un quart de personne, nous devons donner l'équivalence en sonnante et trébuchant.*

*Pour le calcul des plus et des moins sur le plan financier :*

- *En Fonctionnement : seront pris les trois derniers Comptes Administratifs en voirie, et une moyenne sera définie.*

- *En Investissement : seront pris les Comptes Administratifs des deux derniers mandats municipaux (il faut remonter sur 12 ans).*

*Le Budget de 2017, sera donc un grand sujet de débat. Devrons-nous donner ou recevoir ?*

*Monsieur le Maire précise suite à cette présentation que pour le Budget à venir il faut retenir qu'avec « une imposition faible, la DGF sera faible et avec une imposition forte la DGF sera forte. »*

6. Messieurs DALONGEVILLE fait un point sur la dernière tranche de la mise en conformité de la Commune avec l'assainissement qui concerne la Ruelle des Sœurs.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 23 h 10

Fait à WAILLY le 08 juin 2015

**Mickael AUDEGOND**  
**Maire**

**SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.**

**Mme DELIGNE**

**Mme NOURRY**

**Mme LEFEBVRE**

**Mme SAVARY**

**Mme DELATTRE**

**Mme DALONGEVILLE**

**Mme CASIER**

**M. ZIEBA**

**M. DALONGEVILLE**

**M. MERCIER**

**M. MACE**

**M. VIGNERON**

**M. BOURDREL**

**M. HERMANT**